

# Plus de 4 000 familles de riziculteurs évincées

► OFFICE DU NIGER

L'article est constitué d'extraits de *L'Office du Niger, grenier à riz du Mali. Succès économiques, transitions culturelles et politiques de développement. Le fil de l'eau et la part des hommes*. Cirad-Karthala 251 p., février 2002. L'entrevue avec Faliry Boly a été réalisée par la rédaction.

**L'**OFFICE DU NIGER (ON) a évincé 4 723 chefs de familles paysannes de leurs terres. Ruinés par une mauvaise récolte, ces paysans n'avaient pas été en mesure de s'acquitter entièrement de leur redevance « irrigation »... Pourquoi une mesure si radicale? Le 17 octobre 2004, la rédaction de Grain de sel a rencontré Faliry Boly, Secrétaire général du Syndicat des exploitants agricoles de l'Office du Niger (Sexagon), témoin de cette saisie et défenseur des paysans évincés (cf. interview page suivante). Mais pour mieux comprendre ce qu'il s'est passé, un retour sur l'histoire de l'ON s'impose.

**L'**OFFICE DU NIGER est né en 1932 dans le Soudan de l'AOF, d'abord pour produire du coton à l'attention de la métropole puis avec l'ambition de devenir le grenier à riz de l'Afrique de l'Ouest. Un chantier colossal : il s'agissait de rehausser le fleuve en construisant une digue en travers du lit majeur, sur près de 3 km, pour que le débordement se produise et qu'il soit possible de le contrôler en toute saison. Le barrage lui-même n'a été achevé qu'en 1947 mais les premières campagnes agricoles ont été engagées en 1943. L'Europe était en guerre. Il fallut d'urgence trouver des dizaines de mil-

liers d'hommes et de femmes pour les mises en culture, convaincant ceux qui pouvaient l'être, déportant les autres, par famille ou par village entier. En dépit de belles paroles sur l'accession future à la propriété, le colon africain était un travailleur forcé, et les

rizières un univers carcéral qu'il lui était interdit de quitter. Les récoltes allaient aux magasins de la compagnie coloniale.

**L'indépendance.** À l'indépendance, en 1960, le premier gouvernement socialiste de Modibo Keita décréta la propriété de l'État sur les sols. C'est ainsi que l'Office est maître des terres sur son périmètre irrigué, au nom de l'État. En 1970 toutes les terres furent reconverties en rizières, des dizaines de milliers d'hectares qui longtemps ne rendirent qu'1,5 tonnes par hectare, à peine plus que l'autosuffisance et de quoi payer la redevance d'eau à l'ON. Embourbé dans de vieilles pratiques coloniales et les impasses d'une économie administrée, il lui fallut quinze ans pour céder progressivement ses prérogatives.

**Le virage libéral.** 1980 fut une année charnière avec le début de la transition libérale. Tout en inaugurant un nouveau barrage, le pays entreprit un très ambitieux programme de réhabilitation des vieilles rizières. La dissolution de la police économique (en 1984) signifia la liberté pour les paysans de vendre à qui ils le voulaient le paddy qu'ils étaient jusque là contraints de livrer aux magasins d'État. Cette date marque le début de la création des associations villageoises et des prises de responsabilités paysannes. Le monopole de l'ON sur la commercialisation, le battage, le décorticage, est progressivement abandonné. Les systèmes de culture déployés sont sophistiqués et performants, les rendements moyens (6 tonnes par hectares) sont très bons.

**Un succès à nuancer.** Mais ces statistiques d'un succès global masquent des réalités contrastées. Une enquête récente du Club du Sahel montre ainsi qu'un tiers des familles de l'ON est obligé de s'endetter chaque année pendant plusieurs mois de soudure, pour racheter le grain qu'elles n'ont plus pour se nourrir.

La création d'un syndicat des exploitants (Sexagon), la mise en place récente de « communes rurales » et des premières coopératives (pour la commercialisation et l'approvisionnement en intrants) sont des évolutions positives. Au cours de cette période les obstacles n'ont pas manqué : difficultés de gestion des associations villageoises, crise de l'endettement, etc. Et des problèmes importants demeurent, en particulier l'épineuse question foncière (avec notamment la diminution de la taille des exploitations) mais aussi des questions d'environnement (salinisation des terres) et de gestion de l'espace (pression plus forte des troupeaux). Interviewé lors de la réalisation de l'ouvrage *L'Office du Niger, grenier à riz du Mali* publié en 2002,

Faliry Boly se montrait optimiste quant aux relations entre les riziculteurs et l'ON, remarquant « une ouverture d'esprit nouvelle des responsables de l'Office » et affirmant : « Le syndicalisme paysan a fait beaucoup de chemin [...], les gens se sont organi-

sés. Les villages qui paient la redevance à la place de leurs ressortissants défailants parviennent à conserver des terres qui étaient généralement attribuées à des fonctionnaires ou à des commerçants ». Les récents événements contredisent cet optimisme et provoquent une déception et une amertume bien compréhensibles...

« Le calme après la tempête » ?

À l'heure de la publication de GDS, le quotidien malien *Le Républicain* du 6 décembre écrit : « Suite à une visite du Premier ministre en zone ON, les évincés s'engageant à s'acquitter du reliquat de leur redevance au plus tard le 31 mars 2005 seront réinstallés sur leurs anciennes parcelles à compter de cette date ». On espère que cette information sera confirmée.

Source : [www.terepublicain.net.ml/](http://www.terepublicain.net.ml/)



## Pour Faliry Boly, le gouvernement malien prône désormais l'agro-business



Faliry Boly

**GRAIN DE SEL :** *Récemment, plus de 4000 familles ont été expropriées faute d'avoir payé la redevance en eau, comment cela s'est-il passé ?*

**FALIRY BOLY :** Les 72 000 hectares de terres gérées par l'ON au nom de l'État malien sont administrés grâce à un contrat-plan entre les producteurs, l'État et l'ON. C'est dans ce contrat qu'une clause mentionne que la redevance sur l'eau doit être payée au 31 mars. Une autre clause mentionne la possibilité de révision des clauses du contrat en cas de difficulté<sup>1</sup>. Or les autorités ont refusé de la prendre en compte. Depuis un certain temps, nous avons constaté des variations de rendement sur la zone. Nous avons tenté de comprendre ces variations, en apportant des échantillons d'engrais à la station de recherche de Niono. Mais ces recherches n'avaient rien donné. Sur la campagne 2003-2004, les récoltes ont été faibles, beaucoup de chenilles, trop de pluies, beaucoup de maladies expliquent cette baisse. Des difficultés d'approvisionnement en intrants, dues au démarrage difficile des coopératives nouvellement responsables ont contribué aux mauvais rendements. Au même moment, le PDG de l'Office du Niger annonçait des rendements record. La station de recherche, alarmée par le Sexagon, a exprimé son étonnement face à l'affichage de tels résultats.

**Gds :** *Quel a été le rôle du Sexagon ?*

**FB :** Dès septembre 2003, le Sexagon s'est réuni pour tirer le signal d'alarme. En novembre, nous avons écrit au PDG de l'ON. Puis, faute de réaction, c'est une lettre commune à l'attention du ministre de l'Agriculture qui a été rédigée avec les organisations paysannes (parmi lesquelles le Synadec, syndicat de l'ON) et la chambre d'agriculture. Malgré cela, début février, un décret

1. Article 38 du contrat-plan : « En cas de difficulté, les trois parties, l'État, l'Office du Niger et les producteurs doivent s'asseoir et réviser les clauses du contrat ».

du ministère annonçait une augmentation de la redevance. Le 5 mars, une réunion du bureau extraordinaire du Sexagon fut organisée. On décida d'envoyer une délégation à Bamako pour y rencontrer le ministre de l'Agriculture. Au total, plus de 130 personnes sont arrivées à Bamako le 9 mars au soir, en bus. Dans le même temps, j'ai été reçu à la primature, où l'on s'est dit surpris et choqué car on croyait que les rendements étaient bons. Le Premier ministre a ordonné une mission d'enquête au ministère de l'Agriculture, et envoyé une mission du système d'alerte précoce. Producteurs de riz, nous étions forcés de lui signaler l'imminence d'une crise alimentaire !

**Gds :** *Quelle était votre revendication ?*

**FB :** En mars, suite à toutes les démarches des producteurs, le ministre s'est déplacé. L'occasion pour l'Association des organisations professionnelles paysannes (AOPP), et l'Assemblée permanente des chambres d'agriculture du Mali (Apecam) de présenter leurs doléances. Nous avons demandé que le gouvernement prenne en charge 50 % des redevances, et

rééchelonne le reste de la dette sur trois mois. Mais le ministre a refusé catégoriquement. Il faut dire que nous avons joué de malchance. D'une part, au moment même où nous arrivions à Bamako, le gouvernement malien organisait une rencontre des États du Cilss, et l'aménagement de 100 000 hectares supplémentaires de la zone était décidé. Notre présence en tant que producteurs en difficultés témoignait d'un marché non sans failles... D'autre part, le gouvernement fut dissout au beau milieu des négociations, nous laissant sans interlocuteur.

**Gds :** *Comment expliquez-vous l'intransigeance des autorités ?*

**FB :** Face à notre incrédulité, l'ON a mené une campagne annonçant l'éviction effective au 3 juin. Des producteurs ont tout tenté pour payer leur dû (vendant leurs bœufs de labour, l'or des

femmes, allant même, pour certaines familles, jusqu'à placer leurs enfants en gage). Mais en août, ce fut l'éviction. Une assemblée générale du Sexagon tenue à Niono, décréta l'interruption de toute activité champêtre les 2 et 3 août. J'ai moi-même passé 3 jours à la gendarmerie, après les journées mortes. Depuis lors, les terres ont été attribuées à de nouveaux « propriétaires » : fonctionnaires, gendarmes, juges, qui emploient des salariés pour cultiver leurs rizières. Je pense que les petits exploitants, les plus fragiles, paient le prix de la volonté du gouvernement et de l'ON d'aller vers un autre type d'agriculture et vers l'agro-business, alliant grandes exploitations privées et agriculture mécanisée.

**Gds :** *Qu'envisagez-vous de faire désormais ?*

**FB :** L'AOPP est sensibilisée, de même que la coordination nationale des organisations paysannes (Cnop). Il faut à tout prix informer les populations des décisions prises par les responsables, car l'ignorance les affaiblit. C'est à la population civile de s'organiser. L'agriculture paysanne est menacée, il faut la défendre, sans quoi des milliers de familles seront sacrifiées. ■



© Emmanuel Bacary Daou